

CONTRAT POUR LA SAISON 2008 - 2009

Entre la société :

Représentée par.....
(Ci-après dénommée 'le Camping')

Et la société ALAN ROGERS GUIDES LTD.

Représentée par ROD WHEAT
(Ci-après dénommée Alan Rogers)



1. DETAILS DU CAMPING

Propriétaire / gérant.....

Téléphone (saison).....(hors saison).....

Fax.....Email.....

2. INTRODUCTION

Il existe 2 manières fondamentales de générer des réservations (emplacements ou locations) par le pack Alan Rogers.

1. Réservations prises 'en direct' par l'intermédiaire du site www.alanrogers.com.
2. Réservations prises par le centre d'appels Alan Rogers avec l'avantage de l'intégration des traversées par ferry ainsi que les assurances etc.

3. RESERVATIONS

1. Dans le cas des réservations prises 'en direct', le client réservera son séjour par l'intermédiaire du site www.alanrogers.com et règlera son séjour au camping. Chaque réservation sera identifiée 'Alan Rogers'.
2. Dans le cas des réservations prises par le centre d'appels, Alan Rogers transmettra les détails des réservations prises par une nouvelle interface du système Secureholiday.net et vous demande de bien vouloir nous confirmer votre accord dans un délai de 24 heures, afin que nous puissions confirmer la réservation au client.
- Alan Rogers indiquera au moment de réservation toute demande spéciale (e. g. clients handicapés, deux familles désirant être à côté etc.) et nous vous *demandons de confirmer votre accord* dans les meilleurs délais.

4. TARIFS / COMMISSION

Les tarifs fournis doivent être identiques à la tarification officielle du camping, à l'exception de certaines offres spéciales qui pourront être proposées en dehors de la tarification de base.

A Alan Rogers sera accordé une commission de 10 % sur la totalité du séjour.

5. PAIEMENTS / FACTURATION

1. Dans le cas des réservations prises 'en direct', Alan Rogers expédiera sa facture pour la commission de 10% à la fin du mois de séjour du client et demande au camping de régler chaque facture sous 31 jours.
2. Dans le cas des réservations prises par le centre d'appels, Alan Rogers percevra le paiement entier du client au moment de réservation.

Alan Rogers réglera le camping pour chaque réservation prise à la fin du mois du séjour du client après déduction de la commission de 10%.

Le camping n'appliquera pas de frais de réservation aux réservations Alan Rogers Travel Service

Important : la taxe de séjour est toujours payable par les clients sur place.

6. ANNULATIONS

1. Dans le cas des réservations en direct, le camping supprimera en ligne la réservation et la commission ne sera pas facturée.
2. Dans le cas des réservations prises par le centre d'appels, Alan Rogers payera les séjours annulés selon le programme ci-dessous

Annulation moins de 6 semaines du séjour	40% du total
Annulation moins de 3 semaines du séjour	70% du total
Annulation moins de 1 semaine du séjour	100% du total

Dans ces circonstances, la commission de 10% sera appliquée sur la somme perçue.

7. OBLIGATIONS SPECIFIQUES

- Le Camping s'engage à fournir des informations sur ses produits (emplacement ou location) avec les détails correspondants aux tarifs, offres spéciales, disponibilités, conditions de vente, photos libres de droit ainsi qu'un stock de ses dépliants.
- Le camping est responsable des données communiquées sur les sites internet accessibles aux clients Alan Rogers. Alan Rogers ne sera en aucun cas responsable d'éventuelles erreurs ou inexactitudes transmises à travers le système Secureholiday.net
- Le Camping s'engage à ne pas révéler à un tiers toute information concernant *Alan Rogers Travel Service*. Toutefois, si le Camping est en obligation de répondre à la demande d'une autorité tutelle ou administrative, il s'engage à prévenir *Alan Rogers Travel Service* avant d'y répondre.
- Le Camping s'engage à ne pas utiliser les noms et adresses des clients *Alan Rogers Travel Service* à des fins commerciales.

8 ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Alan Rogers Travel Service est assuré pour la responsabilité professionnelle et civile par la société Voyager Insurance Services Ltd.

Alan Rogers Travel Service fonctionnera en agence de la part du Camping.

- Le Camping est assuré pour la responsabilité professionnelle et civile par la société.....
- Le Camping garantit ne pas être dans une zone de risques autres que les risques annexés aux présentes et dont *Alan Rogers Travel Service* a connaissance avant la signature des présentes

9. DUREE DU CONTRAT

- Ce contrat n'a pas de durée déterminée, il est résiliable par le camping ou par Alan Rogers par simple courrier.
- Participation au *Alan Rogers Travel Service* est limitée aux campings inclus dans les guides Alan Rogers 2008.
- Alan Rogers sera libre de suspendre un camping qui n'aurait pas répondu à des critères exhaustifs (défaut de mises à jour de la disponibilité, problème de paiement de la commission, réclamations des consommateurs)

10. JURIDICTION COMPETENTE ET DROIT APPLICABLE

- Le présent contrat est soumis au droit français.
- Tout différend découlant de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera soumis au tribunal compétent

11. COMPOSITION DU PACK ALAN ROGERS

1. Le camping acceptera les réservations 'en direct' avec provenance du site www.alanrogers.com

OUI NON (veuillez cocher le cas qui correspond)

2. Le camping acceptera les réservations avec provenance du centre d'appels Alan Rogers

OUI NON (veuillez cocher le cas qui correspond)

à

à Spelmonden

le

le

Le Camping

Alan Rogers Travel Service

par

par